

Motion pour la sauvegarde du Centre National d'Archéologie Urbaine (CNAU), adoptée par l'UMR 5140 « Archéologie des sociétés méditerranéenne » en conseil de laboratoire.

Les membres du laboratoire « Archéologie des sociétés méditerranéennes » UMR 5140, Lattes – Montpellier, expriment leur vive inquiétude et leur ferme réprobation face à la volonté affichée de suppression du Centre National d'Archéologie Urbaine par l'administration centrale du ministère de la Culture dans le cadre de la RGPP.

Créé il y a 25 ans le CNAU s'est imposé rapidement comme un référent méthodologique et documentaire incontesté dans le champ des études historiques et archéologiques urbaines, malgré la modicité permanente des moyens humains et matériels dont il a pu disposer. Son audience dépasse désormais largement les frontières nationales et transgresse le périmètre traditionnel de la discipline archéologique en s'adressant à tous les acteurs de la « question urbaine ».

Les outils qu'il a créés, les documents qu'il a diffusés, les méthodes qu'il a développées et promues dans le champ des pratiques urbaines – Documents d'Évaluation du Patrimoine Archéologique Urbain (DEPAU), documents techniques, tables rondes et séminaires, formations, annuaire des opérations archéologiques urbaines, bibliographies annuelles – recouvrent de nombreux acquis conceptuels dont se sont emparés archéologues, historiens, aménageurs, géographes, architectes, urbanistes, élus ... Les très récents développements dans le domaine de la chrono-chorématique urbaine sont là pour montrer à nouveau, s'il était besoin, toute la vivacité et la fraîcheur des recherches que le CNAU continue à entreprendre à l'interface des sciences de la ville.

Le CNAU c'est aussi un fonds de documentation spécialisé unique en France, qui met à la disposition du public plus de 11000 ouvrages, près de 1050 dossiers monographiques et 26000 références. Disperser ce potentiel, le laisser tomber en déshérence ou simplement ne pas l'entretenir et le développer serait porter un coup très grave à un patrimoine documentaire irremplaçable.

La dissolution programmée du CNAU est le signe de l'abandon par le Ministère de la Culture de sa mission de recherche. La disparition d'un tel organe de recherche sans égal en Europe, constituerait une perte considérable pour les études urbaines à laquelle nous ne saurions nous résoudre. C'est pourquoi nous appelons la communauté scientifique à se mobiliser en manifestant son soutien au maintien d'un centre fédérateur thématique sur l'archéologie urbaine qui a fait ses preuves amplement. Nous invitons solennellement le ministre de la Culture et la hiérarchie du ministère à rapporter sans délai une mesure que rien ne justifie sur un plan économique ou administratif mais que tout condamne aux niveaux scientifique et culturel.